

**Décision du 16 août 1999 portant nomination à la commission permanente du Conseil national de la montagne**

NOR : ATET9980279S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne ;  
Vu le décret n° 85-994 du 20 septembre 1985 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la montagne, modifié par le décret n° 95-1006 du 6 septembre 1995 ;  
Vu le décret du 20 février 1998 portant nomination au Conseil national de la montagne, modifié par le décret du 23 décembre 1998,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la commission permanente du Conseil national de la montagne :  
M. Bonrepaux (Augustin) ; M. Alaize (Stéphane) ; M. Ollier (Patrick) ; M. Bouvard (Michel) ; Mme Bardou (Janine) ; M. Migaud (Didier) ; M. Morand (Gérard) ; M. Teillot (Serge) ; M. Cerruti (Raymond) ; Mme Chézalviel (Michèle) ; M. Deleris (Christian) ; M. Faraude (Jean-Charles) ; M. Fatiga (Antoine) ; M. Grassi (Jacques) ; M. Maillet (Marc) ; M. Methiaz (Alain) ; M. Savornin (Henri).

Article 2

Sont nommés membres associés à la commission permanente du Conseil national de la montagne :  
M. Savy (Robert) ; M. Idiart (Jean-Louis) ; M. Bel (Jean-Pierre) ; M. Simiand (Jean-Charles) ; M. Eymeoud (Pierre) ; Mme Fazi (Jocelyne) ; M. Juliet (Daniel) ; M. Souchon (René) ; M. Bedos (Gérard) ; M. Fuchs (Jean-Paul) ; M. Dupont (Jean-Pierre) ; M. Decarlis (Patrick) ; M. Paris (Yves).

Fait à Paris, le 16 août 1999.

DOMINIQUE VOYNET